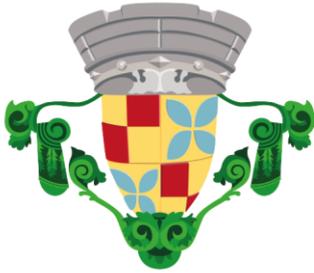


PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 01/02/2024

SEANCE DU 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Florian PARENT donne procuration à Nicolas DATAS TAPIE
Céline FAGET donne procuration à Laurent HAEST
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 18h00

1. Approbation du Procès-Verbal du 26 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Location de la parcelle G113

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de location de la parcelle G113 avec le domaine du Maïlou arrive à son terme et qu'il convient de se prononcer sur son renouvellement.

Il indique que la société de chasse souhaite également pouvoir intervenir sur cette parcelle pour lutter contre les sangliers.

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas reconduire la location de la parcelle en l'état, la société de chasse, le Maïlou et Nicolas vont s'entretenir sur le renouvellement de la convention ou non et des problèmes rencontrés. La décision sera prise au prochain conseil.

3. Location de la maison Abadie

Monsieur le Maire rappelle la décision de domicilier le nouveau presbytère à la maison Abadie, sise 1 avenue de Toulouse, et il indique que monsieur le curé a pris possession des locaux. Il convient de renouveler le bail avec l'association diocésaine de Tarbes. Il propose de maintenir le coût du loyer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Location du local commercial de la maison Lacoste

Monsieur le Maire indique que la mairie est en discussion avec un porteur de projet dans le but d'ouvrir un magasin d'optique dans le futur local de la Maison Lacoste.

Monsieur le maire présente le bail commercial, d'une durée de 9 ans, qu'il convient de signer pour poursuivre les démarches avec le porteur de projet. Le loyer proposé est de 550 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Conseil municipal des jeunes

Monsieur le Maire rappelle l'élection du conseil municipal des jeunes qui s'est tenue le 17 décembre dernier. Suite à cette élection, il convient de fixer la 1^{ère} réunion du conseil afin de procéder à l'élection du maire.

La date retenue pour cette première séance est le lundi 19 février à 18h.

6. Désignation du représentant à la CLECT

Monsieur le Maire rappelle la réflexion de la communauté de communes à éteindre la compétence scolaire à l'ensemble de son territoire. Il indique qu'aux termes de l'article 1609 nonie C du code général des impôts, il est créé entre la Communauté de Communes soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique et ses communes membres une commission d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La mise en place de la CLECT est ainsi obligatoire dès qu'un EPCI fait application du régime de la fiscalité professionnelle unique. La communauté de communes propose qu'un représentant de chaque commune soit nommé. Il se propose d'être le représentant titulaire. Madame Monique CHAUSSERIE propose d'être sa suppléante.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement sur le budget 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le budget primitif 2023 adopté par délibération n°2023-029 le 17 avril 2023 avait ouvert 2.829.723 € de crédits dont 85.110 € de capital d'emprunt, soit 2.744.613 €.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses soit 686.153 € répartis comme suit :

IMPUTATION COMPTABLE	AFFECTATION
165	1.000 €
204182	10.000 €
20422	15.000 €
212	5.000 €
2135	51.600 €
21538	5.000 €
2156	5.000 €
2157	15.000 €
2158	7.500 €
2183	5.000 €
2184	5.000 €
231	470.000 €
TOTAL	595.100 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Avenant au marché de travaux du Pôle Santé de l'Arros

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2022-02 de passation des marchés de travaux pour la construction du Pôle Santé pour un montant 1 205 522.59 € HT. Il informe le conseil municipal que suite à des travaux qui n'ont pas été nécessaires il convient de passer un avenant de moins-value sur le lot 13 isolation par l'extérieur – enduits de façade.

	Entreprise	Marchés HT	Avenant 3	Total marché + avenants
13- Isolation par l'extérieur – enduits de façades	SOL FACADE	78.000 €	-1.480 € HT	76.520 € HT

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Avenant au marché de travaux Maison Lacoste

Monsieur le Maire rappelle le délibération 2023-056 qui, suite à la signature d'avenants, fixe le nouveau montant des marchés de travaux pour la réhabilitation de la Maison Lacoste à 621 778,44 € HT. Il informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le lot 6 et une moins-value doit être actée pour le lot 4. Ces opérations représentent 1 072.55 € HT ce qui amènerait le marché à 623 657.89 € HT. Il présente les différents devis.

Lots	Entreprises	Marché HT	Avenant	Total marché + avenant
04 – Menuiseries Alu	DESIGN ALU	31.699.50 €	- 548.40 €	31 121.10 €
06 – Plâtrerie	FINIBAT	47 463.60 €	1 620. 95 €	49 084.55 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Augmentation de la taxe de séjour

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-54 du conseil municipal du 19 octobre 2020 qui instaure la taxe de séjour. Il propose de revoir les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

- a. Palaces : **1 €**
- b. Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles : **1 €**
- c. Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles : **1 €**
- d. Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles : **1 €**
- e. Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles : **0,50 €**
- f. Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives : **0,50 €**
- g. Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures : **0,50 €**
- h. Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance : **0,50 €**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Tarifs ALSH

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une sortie, à Payolle, prévue par le centre de loisirs pendant les vacances d'hiver. Il convient de fixer les tarifs des sorties, et il propose :

Date	Sortie	Budget	Tarifs					
			Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	Quotient 4	Quotient 5	Quotient 6
16 février	Payolle	345.00 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique également que l'APE de l'école élémentaire a adressé une demande de subvention pour 37 enfants pour un séjour à Payolle revenant à 3700 €. Monique Chausserie se rapproche de la directrice pour des renseignements complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique qu'il faut vérifier les adresses sur la commune avant le 30/06 : Dominique Baris et Monique Chausserie s'en occupent.
- Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail sur les problèmes de circulation et le sens des rues. Il propose de se concentrer sur la circulation autour des rues de la place.
- Monsieur Le Maire indique avoir reçu un courrier de la famille Lacoste pour remercier la commune de donner une 2^{ème} vie à la maison du même nom.
- Présence à la Commission Culturelle AMF, Marie Maury qui y participera.
- Monsieur le Maire indique qu'il faut nommer un référent pour la filière Forêt bois. Il propose de le désigner au prochain Conseil Municipal. Marie Maury est candidate.
- Monsieur le Maire présente un projet de serre photovoltaïque porté par la communauté de communes sur les terrains de la ZA du Rensou. La commune n'est pas défavorable au projet mais attend plus de précisions.

La séance est levée à 19h30

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE